

Inscription année scolaire 2025-2026

Je souhaite inscrire mon apprenti-e à :

Ecole du Métal pour dessinateur-trice constructeur-trice sur Métal pour la 1^{ère} année d'apprentissage

Fr. 15'000.- (Membre Metaltec Romandie) et Fr. 18'000.- (Non-membre) par an (frais de logement en sus)

Une fois l'inscription confirmée, le programme résumé du cursus et le formulaire d'inscription pour le logement seront envoyés à l'entreprise. L'inscription sera considérée comme définitive lorsque l'entreprise se sera acquittée des frais d'écolage ci-dessus ou au minimum de la moitié du montant (premier semestre). Sur demande, possibilité d'obtenir un plan de financement. Les informations relatives au paiement de l'écolage seront envoyées une fois l'inscription reçue.

Données personnelles de l'apprenti-e

Données de l'entreprise

Titre	<input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M
Nom	_____	
Prénom	_____	
No AVS	_____	
Date de naissance	_____	
N. contrat d'apprentissage	_____	
Adresse	_____	
NPA / Lieu	_____	
Canton	_____	
Nationalité	_____	
Mobile	_____	
E-mail	_____	
Parent de contact (Nom et prénom)	_____	
Téléphone / Mobile	_____	
E-mail	_____	
Maturité intégrée	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

Nom de l'employeur	_____
Adresse	_____
NPA/ Lieu	_____
Canton	_____
Personne de contact	_____
E-mail	_____
Téléphone	_____
Mobile	_____
Membre Metaltec Romandie	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Logement sur place	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui	<input type="checkbox"/> en famille d'accueil	<input type="checkbox"/> en chambre d'hôte

En apposant sa signature, l'entreprise déclare accepter les conditions générales ci-contre :

Lieu et date : _____

Signature de l'entreprise: _____

Conditions générales

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit, **60 jours** avant le début de la formation.
- Passé ce délai, le montant de l'inscription est dû dans son entier.
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription définitive.

Merci de retourner le formulaire par mail à : dessin@ecole-du-metal.ch

Informations quant à l'hébergement et les frais d'écolage

1. Hébergements apprentis

Les apprentis de 1^{ère} année qui suivent la formation pratique à l'Ecole du Métal ont la possibilité de loger sur place, soit au travers d'une famille d'accueil, soit en chambre d'hôte.

2. Modalités de paiement

Les entreprises formatrices disposent de deux modalités de paiement : en une fois avant le début de l'école ou semestriellement, avant le début du semestre.

Si l'entreprise formatrice souhaite un arrangement de paiement autre, elle peut prendre directement contact à l'adresse suivante : dessin@ecole-du-metal.ch

3. Rupture contrat d'apprentissage durant la 1^{ère} année en école

Si en cours d'année un contrat est rompu avec un apprenti, quel qu'en soit le motif, ou que l'apprenti est exclu de l'Ecole par le formateur, le paiement complet de l'écolage reste quand même dû par l'entreprise formatrice, qui dispose néanmoins d'un crédit de 90% du solde d'écolage non consommé, valable sur les 3 prochaines années.

En apposant sa signature, l'entreprise déclare avoir pris connaissance des éléments mentionnés ci-dessus :

Lieu et date :

Signature de l'entreprise :